

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 1 MARS 2021



Compte rendu affiché le **03 MAR. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 FEV. 2021**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_004

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sophie BLACHERE

OBJET

OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL PAR
ALLIADÉ HABITAT 6,
AVENUE DU GÉNÉRAL DE
GAULLE - PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA VILLE

Etaient présents :

M. COCHET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY

M. TOLLET (par proc. à Mme BLACHERE), M. TAKI (par proc. à M. MICHON), Mme COTON (par proc. à Mme MAINAND), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **03 MAR. 2021**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20210301-D2021_004-DE

Rapport de : Philippe COCHET

ALLIADÉ HABITAT est une société du groupe Action Logement. Elle est le premier opérateur en matière de logement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Son patrimoine locatif est constitué de 42 500 logements répartis sur ce territoire.

A Caluire et Cuire, ALLIADE HABITAT, dispose, au dernier inventaire S.R.U., de 150 logements notamment dans le quartier de Saint-Clair, aux n° 75 et 155 bis de la Grande rue, et au 2 montée du Petit Versailles, à Cuire le Bas, au 27 quai Clemenceau, et à Cuire le Haut, au 38 et au 42 rue Coste, et au 10 rue Pierre Brunier.

Le bailleur s'est porté acquéreur, par Vente en l'État Futur d'Achèvement, de 11 logements dans un immeuble construit par Les Villégiales au 6 avenue du Général de Gaulle. La répartition prévue est de 4 P.L.U.S., 4 P.L.A.i., et 3 P.L.S..

Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 16 525 €, soit 9 150 € au titre des P.L.U.S. et 7 375 € pour les P.L.A.i..

Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m² de surface utile totale.

Ces logements seront intégrés dans le décompte effectué au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) et le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social réalisée par ALLIADE HABITAT au 6 avenue du Général de Gaulle (4 P.L.U.S. et 4 P.L.A.i),
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière,
- DE DIRE que la dépense de 16 525 € sera imputée au compte fonction 72 – nature 204182 – AP06.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 03 MAR. 2021
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.